



Axelle LEMAIRE



Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, chargée du Numérique

Tenir la promesse d'égalité portée par le numérique : c'est un de mes objectifs depuis mon arrivée au gouvernement. Car si le numérique est porteur d'émancipation, je veille particulièrement à ce qu'il ne se soit pas un facteur supplémentaire de discrimination et d'exclusion.

Un exemple parmi d'autres : nos démarches administratives sont de plus en plus dématérialisées. Il s'agit d'un gain de temps et de productivité pour celles et ceux qui maîtrisent les outils informatiques. Mais cela peut être un réel obstacle pour celles et ceux qui n'ont pas d'outils informatiques à disposition ou ne sont pas à l'aise avec le maniement de ces outils.

Ainsi, à l'heure du « digital by default », je prône l'accessible by default. Car on voit bien que l'accessibilité numérique, ce n'est pas seulement rendre accessible les sites internet et outils numériques pour une partie d'utilisateurs en situation de handicap. C'est, d'une manière beaucoup plus structurante, et là est le vrai chantier, intégrer dans nos dispositifs de communication une dimension transverse et beaucoup plus profonde.

C'est dans cette perspective que j'agis, en collaboration étroite avec Ségolène Neuville, Secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées et Clotilde Valter, Secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat.

Nous avons tout d'abord mis à jour le référentiel général d'accessibilité pour les administrations. Il s'agissait bien de faire en sorte que ce référentiel corresponde aux évolutions techniques rapides du numérique, notamment en permettant la mise à disposition de ressources destinées à accompagner les acteurs publics dans la prise en compte de l'accessibilité numérique.

Il est par ailleurs essentiel de faire en sorte que les développeurs informatiques

soient sensibilisés et formés aux enjeux de l'accessibilité numérique : c'est pour cela que l'Etat a signé avec des écoles publiques et privées une charte relative à l'intégration de l'accessibilité numérique dans les cursus de formation.

A l'échelle européenne, je suis avec une grande attention les travaux sur la directive européenne sur l'accessibilité et je suis régulièrement à Bruxelles pour soutenir une version élargie de cette directive.

Enfin, j'ai souhaité inclure dans mon projet de loi pour une République Numérique qui a été votée en première lecture à l'Assemblée Nationale le 26 février dernier des engagements en faveur de l'accessibilité. L'article 43 vise garantira l'accès des personnes sourdes et malentendantes aux services d'accueil téléphonique, via la fourniture d'un service de traduction écrite simultanée et visuelle.

L'article 44 concerne l'accessibilité des dispositifs publics de communication : il oblige les personnes publiques à afficher leur niveau de conformité aux normes en matière d'accessibilité, sous peine de sanction pécuniaire, ainsi qu'à élaborer un schéma pluri-annuel de mise en accessibilité de leurs dispositifs numériques.

Mais l'accessibilité des sites web et des applications mobiles est bien sur un enjeu crucial non seulement pour le secteur public mais aussi pour le secteur privé.

C'est pour cela que je sais pouvoir compter sur la mobilisation des entreprises et les témoignages proposés par L'Officiel du handicap en sont un bel exemple. Vous pouvez compter sur ma détermination.



Loïc LE GROÛIEC

NOKIA

DIRECTEUR DES RESSOURCES
HUMAINES DE NOKIA EN FRANCE
ET PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION
@TALENTEGAL

Nokia est un leader mondial dans les technologies permettant de connecter les personnes et les objets. Avec près de 6000 salariés en France, c'est un acteur clé de l'innovation numérique. Le handicap est un axe majeur de notre politique de promotion de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations.

Au-delà du principe de non-discrimination, nous avons mis en place des initiatives volontaristes depuis 2006, date de la signature de notre premier accord de groupe triennal et de la création d'une Mission Handicap.

Cela nous a permis de passer de 1,6 % de collaborateurs en situation de handicap en 2006, à 3,5 % en 2015. Notre ambition ne s'arrête bien sûr pas au recrutement des personnes en situation de handicap : nous mettons tout en œuvre pour faciliter leur intégration au travers notamment de programmes de maintien dans l'emploi, de sensibilisation des managers et de l'ensemble des salariés. Il faut mettre à bas les préjugés, d'autant que le handicap survient souvent au cours du parcours professionnel, et il est donc essentiel que les salariés se sentent accompagnés et soutenus. Il en va de notre responsabilité sociale de permettre à l'ensemble de nos collaborateurs de donner le meilleur d'eux-mêmes et de pouvoir continuer à évoluer.

Avec 80 % d'ingénieurs et cadres sur nos sites, nous avons très vite été confrontés à un problème de recrutement. C'est pourquoi, pour pallier cette situation, nous avons décidé de créer en 2010, l'association@talentEgal dont je suis le Président. La vocation de cette association, comme vous pourrez le découvrir dans cet article, est d'inciter les jeunes en situation de handicap à poursuivre leurs études en développant de véritables passerelles entre le système éducatif – collèges, lycées, études supérieures et les entreprises.

Aujourd'hui, à l'heure où l'innovation numérique est au cœur de la transformation de toutes les entreprises, notre nouveau combat est de développer l'accessibilité numérique car c'est un formidable accélérateur d'intégration professionnelle, mais également sociale, et il est de notre devoir avec l'ensemble des acteurs publics et privés de tout mettre en œuvre pour faire bouger les lignes.

L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, UN DISPOSITIF DE LA LOI 2005 QUI PEINE À S'INSTALLER

Depuis l'adoption de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les sites publics ont l'obligation d'être accessibles. Force est de constater que le dispositif tarde à se propager et 10 ans après le vote de la loi, l'accessibilité pour tous dans les lieux publics est encore loin d'être une réalité.

Cette loi impose, dans son article 47, «l'accessibilité des services de communication publique en ligne pour les services de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent». Sur ce sujet là encore, les choses avancent à petits pas. Pourtant l'enjeu est de taille, car une plus large diffusion de produits et services numériques accessibles devrait favoriser l'insertion professionnelle, l'intégration



sociale et un cadre de vie autonome.

Le 23 septembre dernier, un nouveau pas a été franchi avec la signature d'une charte sur l'accessibilité numérique signée par le Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, la Conférence des Présidents d'Universités et de nombreuses écoles.

QU'EST-CE QUE L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE ?

La notion d'accessibilité numérique est apparue avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication et en particulier avec Internet.

Elle correspond à l'idée que ces technologies représentent à la fois un potentiel et un risque d'exclusion supplémentaire pour les personnes handicapées.

L'accessibilité numérique c'est l'ensemble des bonnes pratiques qui ont pour objectif principal de rendre le Web et les outils numériques accessibles à tous. Elle consiste à permettre à tous, notamment les personnes en situation de handicap, d'utiliser des ordinateurs et leurs logiciels, et de consulter ou créer des ressources numériques, sur tout type de support (ordinateur, téléphone portable, tablette...).

Un site internet est donc considéré comme « accessible » quand toute personne peut y naviguer sans difficulté en utilisant un navigateur et/ou une technologie d'assistance.

Tous les types de handicap sont concernés – visuel, auditif, moteur, cognitif, psychique ... – mais également les handicaps dus au vieillissement, soit une population française de plusieurs millions de personnes.

Offrir l'accessibilité numérique, c'est donc

Par ailleurs, le projet de loi pour une République Numérique qui sera présenté à l'assemblée nationale en début d'année devrait préciser et renforcer l'article 47 de la loi du 11 février 2005.

L'évolution de la loi et la signature de cette charte sont des avancées significatives d'une prise de conscience collective. Il faut espérer que les mises en œuvre seront à la hauteur des enjeux que représente l'accessibilité numérique pour tous les secteurs de notre société, publics ou privés.

permettre à des millions de personnes de mener une vie normale, en éliminant des obstacles parfois infranchissables.

En fonction du handicap, différents outils sont développés, notamment :


Pour les non-voyants : des applications permettant de transférer le contenu des sites sur un lecteur en braille ou sur un lecteur audio et d'éliminer les bruits de fond des vidéos.

Pour les malvoyants : personnalisation de l'affichage (grossissement des caractères gras pour les informations essentielles, par exemple).

Pour les personnes en situation de handicap moteur des membres supérieurs : navigation dans les menus en utilisant d'autres moyens que la souris par l'intermédiaire de pointeurs, de joysticks, de claviers virtuels avec des fonctions raccourcies.

Pour les sourds ou déficients auditifs : amplification du son, sous-titres sur les vidéos ou intégration de la langue des signes.

Pour les personnes épileptiques : éviter, ralentir ou arrêter les scintillements ou les contenus en mouvements.



Au-delà de ces aspects, l'accessibilité numérique inclut également toutes les aides numériques spécifiques au service des personnes en situation de handicap.

Comment par exemple accéder au téléphone pour une personne sourde, comment accéder aux publications écrites pour un non-voyant, comment permettre à une personne handicapée moteur d'utiliser un ordinateur, etc...

LE HANDICAP AU SEIN DES FILIALES FRANÇAISES DE NOKIA, UN ENGAGEMENT DE LONGUE DATE

Depuis 2006, la Mission Handicap d'Alcatel-Lucent, aujourd'hui Nokia, a mis en place au travers de ses différents accords, de nombreux programmes axés sur le recrutement, l'adaptation des équipements, le maintien dans l'emploi, la formation des salariés (notamment des responsables et collègues), ainsi que des campagnes de communication et des sessions de sensibilisation s'adressant à tous les salariés.

Outre les différentes actions développées en interne, le groupe a souhaité améliorer l'intégration des jeunes en situation de handicap dans le monde du travail.

En effet, partant du constat que seuls 4% de jeunes en situation de handicap étaient diplômés d'une école d'ingénieur ou de commerce, il était difficile pour une entreprise de haute technologie comme la nôtre d'atteindre ses objectifs de recrutement.

Force était de constater que pendant des années les personnes en situation de handicap ont été orientées en fonction de leur handicap et non pas en fonction de leur potentiel et aspirations – ce qui les conduisait le plus souvent vers des filières courtes. Notre objectif a donc été de permettre à ces jeunes de poursuivre des études supérieures et de les accompagner jusqu'à leur première insertion professionnelle en leur apportant un support personnalisé.

L'association @talentEgal offre, depuis sa création en 2010, aux jeunes en situation de handicap un accompagnement complet sur plusieurs années, avec l'accès à une plateforme de formation complétant leurs acquis théoriques, une adaptation du poste de travail en entreprise, si nécessaire, ainsi qu'un accès prioritaire aux offres d'emploi, d'apprentissage et de stage des entreprises. L'objectif est de suivre les jeunes jusqu'à leur premier emploi. Chaque jeune est suivi par un tuteur opérationnel, un tuteur RH et un conseiller du CIDJ (Centre d'Information et de Documentation de la Jeunesse).

Cet accompagnement qui peut commencer dès le collège est également au service des parents, pour les aider dans leur démarche et aplanir le plus possible le parcours de ces étudiants.

Dès le départ, 6 écoles partenaires ont décidé de participer à cette aventure et elles sont toujours à nos côtés. Il s'agit de l'Insa Rennes, Telecom Bretagne, le CRM (Centre de Réadaptation de Mulhouse), l'IUT de Vélizy, l'ISEP (Institut Electronique de Paris) et Neoma Business School. Le partenariat avec l'IUT de Vélizy a d'ailleurs été élargi à l'ensemble de l'Université de Versailles St Quentin.

En février 2013, le groupe Safran a rejoint l'association @TalentEgal, suivi d'Areva en novembre 2014. En 5 ans, 54 étudiants en situation de handicap ont été accompagnés et



16 d'entre eux ont été embauchés dans l'une des entreprises partenaires ou dans d'autres entreprises.

L'association propose également aux étudiants et aux tuteurs une formation handimanager. Cette formation a pour but de sensibiliser les futurs managers au handicap, de faire

DÉVELOPPER LE « VIVRE ENSEMBLE »

Un manager ne peut accompagner correctement un collaborateur en situation de handicap que s'il a connaissance de son handicap et qu'il est formé pour répondre à ses besoins et l'intégrer dans l'équipe.

« La sensibilisation des équipes est fondamentale pour permettre une bonne intégration des personnes en situation de handicap.

LE PROJET D'ACCESSIBILITÉ CHEZ NOKIA

L'objectif est de sensibiliser tous les salariés et de former les donneurs d'ordre de chaque direction capables d'influer sur les décisions de développement des applications numériques de l'entreprise.

Pour cela, le groupe a mis en place un ensemble de formations et développé une méthodologie pour permettre la conception d'e-learning accessible.

Il est essentiel que l'accessibilité numérique des applications soit pensée très en amont

comprendre dans quelle mesure nous sommes tous partie prenante, par les stéréotypes que nous véhiculons, des difficultés d'intégration des personnes handicapées, et comment nous pouvons apprendre à mettre à distance nos préjugés.

Pour cela, la Mission Handicap met en place des sessions de formation et des sessions de sensibilisation à destination des managers et de l'ensemble des collaborateurs.

Il est essentiel de combattre les préjugés pour que chacun puisse s'épanouir et développer ses compétences», explique Patrick Aboaf, Directeur Mission Handicap des filiales françaises de Nokia.

car la mise à niveau a posteriori de tous les logiciels est trop coûteuse pour l'entreprise. Les étudiants en informatique doivent donc acquérir cette compétence pendant leurs études pour pouvoir ensuite la mettre en œuvre naturellement quand ils seront en poste.

Pour aller encore plus loin dans l'anticipation, nous avons noué des partenariats forts avec des écoles et des associations.



UNIVERSITÉ PARIS SACLAY

L'Université Paris-Saclay réunit 19 établissements autonomes d'enseignement supérieur et de recherche. Les établissements membres, qui disposent chacun de leur identité et de moyens propres, ont décidé de coordonner leurs actions dans le cadre d'un projet intitulé « Handiversité ».

Initié en 2011 par l'Université Paris-Sud, l'École Centrale Paris et Supélec (désormais rassemblées dans CentraleSupélec) et l'ENS Cachan, le projet Handiversité associe l'ensemble des établissements du Campus Paris-Saclay avec l'ambition partagée de faire évoluer le regard sur le handicap en créant une dynamique d'ouverture permettant aux personnes handicapées de se former, travailler et vivre dans de bonnes conditions.

L'Université Paris-Saclay a mis en place un groupe de travail réunissant les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les associations et les entreprises afin de favoriser la mise en œuvre des politiques « handicap » dans les établissements et de permettre la mise en place de projets conjoints (formation, recherche, innovation, accessibilité, ...) pour l'ensemble des partenaires du projet.

« Il s'agit donc de promouvoir le rôle essentiel de l'université dans la prise en compte du handicap, en tant que moteur d'inclusion des personnes handicapées dans la société, en faisant de l'Université Paris-Saclay un modèle d'université inclusive », expliquent Hélène Maynard, chargée de Mission Handicap de l'IUT d'Orsay et Lionel Husson, référent Handicap de CentraleSupélec, animateurs du groupe de travail. L'accessibilité numérique est une priorité de ce projet.

En premier lieu, l'Université développe actuellement le projet « FANANF » (Formation à l'Accessibilité Numérique pour l'Accessibilité Numérique des Formations), qui a pour vocation de former un noyau d'enseignants, les ambassadeurs de ce projet, qui formeront à leur tour d'autres enseignants.

Le programme de formation comprend une introduction générale à l'accessibilité, la rédaction de supports pédagogiques accessibles, la conception et le développement de sites et applications accessibles à l'attention des enseignants en informatique et des services en charge des sites Web.

Dans ce cadre, Nokia propose de développer des formations en ligne qui pourront être utilisées comme outils de support et de diffusion, à la fois pour les salariés de l'entreprise et pour les enseignants de l'Université.

L'association BrailleNet, un référent en matière de normalisation d'accessibilité numérique, accompagne activement Nokia et Paris-Saclay dans le développement de leurs projets.

<https://www.universite-paris-saclay.fr/fr>



L'ASSOCIATION BRAILLENET, UN PARTENAIRE HISTORIQUE DU GROUPE

BrailleNet agit pour que le Web soit accessible à tous, par la réalisation et la diffusion des standards d'accessibilité facilitant la conception de pages Web, notamment grâce à des formations et à des guides pratiques (<http://www.accessiweb.org>). L'association regroupe 15 organismes qui participent tous à la promotion de l'accessibilité numérique.

BrailleNet est à l'origine de la création de la Bibliothèque Numérique Francophone Accessible (BNFA) qui donne accès aux personnes déficientes visuelles à des livres numériques.

Alcatel-Lucent, aujourd'hui Nokia, a contribué financièrement à la mise en place et au développement de cette bibliothèque.

La BNFA propose des milliers de titres récents : romans, manuels, biographies, essais, ouvrages pour la jeunesse... Les livres peuvent être lus sous forme numérique grâce à des dispositifs techniques adaptés aux niveaux du handicap : lecteur audio portable, appareils braille ou équipés de synthèse de parole, systèmes informatiques permettant un affichage en gros caractères (<http://www.bnfa.fr/>).

« Notre bibliothèque numérique compte déjà plus de 30 000 livres publiés en France. Nous continuons à développer le nombre de titres ainsi que les livres scolaires et universitaires afin de répondre à toutes les demandes », explique Dominique Burger, Président de l'association BrailleNet .

BrailleNet a également lancé en novembre 2015, avec l'Ecole CentraleSupélec de l'Université Paris Saclay, un Tour de France de l'accessibilité numérique sous le haut patronage de Madame Axelle Lemaire, Secrétaire d'Etat chargée du numérique. Ce Tour de France permettra de sensibiliser différents publics aux enjeux du numérique pour une meilleure inclusion sociale des personnes handicapées et des personnes âgées. Il s'achèvera le 30 mai 2016 à la Cité des Sciences et de l'industrie avec le dixième forum européen de l'accessibilité numérique. Une étape consacrée à l'accessibilité numérique en entreprise se tiendra dans les locaux de la Cité de l'Innovation de Nokia à Nozay, le 10 mai 2016. <http://www.brailenet.org>



NOKIA POURSUIT ÉGALEMENT SON IMPLICATION EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE VIA UN PARTENARIAT AVEC LA FONDATION GARCHES

La Fondation Garches a été créée il y a 25 ans par des médecins et des paramédicaux de l'Hôpital Raymond Poincaré pour aider, dans leur vie quotidienne, les personnes atteintes de déficiences motrices ou cognitives. Dans ce cadre, la fondation met à disposition son expertise en matière de fauteuils roulants en accueillant plus de 600 personnes chaque année pour les conseiller gratuitement, dans le choix de leur fauteuil. Plus de 14 000 personnes ont ainsi bénéficié de ce service depuis sa création.

La recherche et l'innovation sont également un axe prioritaire de la Fondation qui développe un ensemble de solutions techniques innovantes pour les personnes handicapées motrices, telles qu'un mini joystick, un clavier virtuel et prédictif de mots. Le partenariat avec Alcatel-Lucent, aujourd'hui Nokia, a permis de concevoir un clavier virtuel nommé Civikey à destination des personnes qui ne peuvent pas utiliser un clavier. Des systèmes de pointage de tête et de pointage oculaire ont également été développés pour remplacer la souris.

« La Fondation Garches travaille également sur d'autres projets d'avenir telle qu'une table tactile de rééducation. Le développement des technologies et objets connectés sont des solutions indispensables pour les personnes en situation de handicap. Notre vocation est de supprimer les freins qu'ils peuvent rencontrer que ce soit au travail ou chez eux lors d'un achat en ligne, par exemple », explique Samuel Pouplin, Ergothérapeute doctorant et responsable de la Plateforme Nouvelles Technologies de l'hôpital Raymond Poincaré.

Tous les projets que la Fondation Garches met en œuvre ont la particularité exceptionnelle de faire l'objet, systématiquement, d'une évaluation clinique auprès des patients auxquels ils sont destinés. Et le projet Civikey en est une très belle illustration puisqu'il a été évalué cliniquement par la Fondation Garches, mais aussi par des salariés de l'entreprise dans le cadre de ce partenariat.

<http://www.handicap.org/>



TÉMOIGNAGE DE LAURENCE, CHERCHEUR AU SEIN DES BELL LABS, MALENTENDANTE.

« J'ai commencé ma carrière chez Alcatel-Lucent en 1996 au sein de la branche Recherche & Innovation après un parcours universitaire comprenant une thèse et un doctorat de troisième cycle dans le domaine des mathématiques appliquées.

Depuis 2009, grâce à la Mission Handicap, j'utilise différents outils pour me permettre de communiquer avec les collaborateurs du Groupe, notamment TADEO qui est une plateforme de communication permettant de délivrer à distance des prestations de visio-interprétation ou de transcription instantanée de la parole.

Cette plate-forme me permet de téléphoner et de participer activement aux réunions au sein de l'entreprise. Je suis équipée d'un matériel composé d'un ordinateur portable équipé d'une webcam et d'un micro haut-parleur me connectant à la plate-forme par l'image et le son, via internet.

Une personne située sur la plate-forme distante transcrit instantanément sur mon ordinateur ce que dit mon interlocuteur au téléphone ou ce qui se dit en réunion. C'est ultra efficace car cela me permet de téléphoner ou d'assister aux réunions en toute sérénité, sans appréhension d'incompréhension.

Cet outil d'accessibilité est devenu indispensable dans mon quotidien, il me fait gagner en efficacité.

Au sein du groupe, toutes les vidéos publiées sur l'intranet sont accompagnées d'un script qui nous permet d'avoir accès à l'information. C'est une bonne chose car il est important de pouvoir avoir accès à toutes les informations. Cela favorise l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap et de mieux vivre ensemble. »



TÉMOIGNAGE DE PIERRE, INGÉNIEUR AVANT-VENTE, MALVOYANT.

« J'ai commencé en contrat d'apprentissage chez Alcatel-Lucent en 2012 grâce à l'association @talentEgal.

Depuis 2014, je suis en CDI et je participe aujourd'hui à l'élaboration d'offres commerciales sur les solutions mobiles.

Pour m'accompagner au quotidien dans mes différentes missions, mon poste de travail est équipé d'un logiciel agrandisseur d'écran et d'une solution de synthèse vocale qui reconnaît les caractères des différents documents pour me les retranscrire vocalement dans un casque en temps réel.

Un outil indispensable pour mes activités, qui me permet d'être complètement autonome et opérationnel.

Je dispose également d'une tablette tactile qui m'accompagne lors de mes réunions et me permet une prise de notes rapide grâce à un clavier adapté.

Dès mon arrivée chez Alcatel-Lucent, la Mission Handicap m'a mis en contact avec ses partenaires, des professionnels de la basse vision, afin d'adapter mon poste de travail, ce qui m'a permis de me sentir très rapidement intégré et opérationnel.

Nous vivons à l'heure du numérique et des nouvelles technologies, c'est une nouvelle ère pour tous, que ce soit sur le lieu de travail ou à l'extérieur, il faut absolument saisir cette chance et rendre accessible ces technologies pour faciliter le quotidien de tous, y compris les personnes en situation de handicap. »